

MESURES D'URGENCES EN REFERE

Article 808 et 809 du code de procédure civile.

Et sur le fondement de l'article 5-1 du code de procédure pénale
De l'action publique à l'action civile.

Respect des Articles 6 & 6-1 de la CEDH

MAIS AVANT TOUT DEMANDE EXPERTISE ARTICLE 145 DU CPC

POUR CESSATION D'UN TROUBLE A L'ORDRE PUBLIC

POUR RESTITUTION DES SOMMES INDUEMENT PERCUES.

PROVISION SUR INDEMNISATION DES PREJUDICES CAUSES.
AVANT SAISINE DU JUGE DU FOND SUR INDEMNISATION.

Rédaction de l'acte par Monsieur LABORIE André le 15 octobre 2018.

SOIT ASSIGNATION

Par devant Monsieur, Madame le Président du Tribunal de Grande Instance de
TOULOUSE statuant en matière de référés 2 allées Jules GUESDE 31000 Toulouse.

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET LE : *Dix huit Octobre*

A LA REQUÊTE DE :

Demandeur :

Monsieur LABORIE André né le 20 mai 1956 à Toulouse de nationalité française, N°2 rue de la forge 31650 Saint Orens « courrier transfert » au CCAS de Saint Orens N° 2 rue ROSA PARC 31650 Saint Orens : *article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.*

- **PS :** « Et suite à la violation par voies de faits de notre domicile, de notre propriété le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent et toujours occupée sans droit ni titre par la complicité de Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».

NOUS, HUISSIERS DE JUSTICE,

Thierry DELAYE
Emmanuelle BONAMI-SOURIAC
Séverine LAPEYRE
Huissiers de Justice associés
109, av de Lespinet - Bât. D
31400 TOULOUSE, l'un d'eux soussigné

AVONS DONNE ASSIGNATION A :

- **A LA SCP D'AVOCATS MERCIER ; FRANCES ; JUSTICE-ESPENAN, avocats**
29 rue de Metz, 31 TOULOUSE. « France » N° de SIRET : 34080881500013.

Comme sur feuille jointe
portant mentions relatives
à la signification

A comparaître :

Devant Monsieur, Madame le Président du Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE, siégeant au lieu ordinaire au PALAIS DE JUSTICE, situé au N° 2 allées Jules GUESDE, 31.000 TOULOUSE et à l'audience de référés qui se tiendra **salle 1** et pour le **mardi 30 octobre 2018 à 8 heures 30.**

TRES IMPORTANT

Vous devez comparaître en personne ou vous faire assister ou représenter par un avocat.

Vous rappelant que faute de comparaître dans les conditions ci-dessus énoncées, une décision pourra être prise à votre encontre sur les seules affirmations de votre adversaire.

EN PREAMBULE

Il est à préciser que ladite SCP d'avocats avocats située au 29 rue de Metz, 31 TOULOUSE. « France » a agi au vu de nombreux actes pour les intérêts de :

- *La société **COMMERZBANK A.G.**, venant aux droits de la **COMMERZBANK CREDIT BANK** par fusion absorption agissant par son agence de **SARREBRUK** dont le siège social est **6 Neue Mainszerstrasse, 32/36 D 600 66111 SARREBRUK, Allemagne.***

SCP

Thierry DELAYE
Emmanuelle BONAMI-
SOURIAC

Séverine LAPEYRE

Huissiers de Justice associés
109 avenue de Lespinet

Bât. D - 1er Etage


31400 TOULOUSE

☎ : 0562304320

☎ : 0562304324

✉ : scp.delaye.bonami@orange.fr

Site web: <http://www.toulouse-huissiers.fr>

 Paiement par carte bancaire

SOCIETE GENERALE
IBAN N°: FR 76 30003 02110 00027603020 52

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPEDITION**

| COUT DE L'ACTE | |
|---|-------|
| Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice | |
| Emolument (Art R444-3 C. Com) | 36,46 |
| Frais de déplacement (Art A444-48) | 7,67 |
| Total HT | 44,13 |
| TVA (20,00 %) | 8,83 |
| Taxe forfaitaire (Art 302 bis du CGI) | 14,89 |
| Total hors affranchissement | 67,85 |
| Affranchissement (Art R444-3) | |
| Affranchissement LS | 1,06 |
| Total TTC | 68,91 |
| Acte soumis à la taxe | |



Références : V - 21102
Mandat n°404 - MRCPM

**MODALITE DE REMISE A PERSONNE
(PERSONNE MORALE)**

LE : JEUDI DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT

A la demande de :

Monsieur André LABORIE, né(e) le 20/05/1956 à TOULOUSE, de nationalité française, demeurant à (31650) SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, 2 Rue de la Forge, "Courrier Transfert" au CCAS de SAINT ORENS N°2 rue Rosa Parc 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE (art 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable.)

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : Assignation

Celui-ci a été remis par un huissier de justice selon les déclarations qui lui ont été faites, à :

SCP MERCIE - FRANCES - JUSTICE ESPENAN ayant son siège Avocats, case n° 195 29 rue de Metz 31000 TOULOUSE

suivant les modalités ci-après indiquées.

Je me suis transporté à l'adresse ci-dessus, et là étant, la copie du présent a été remise à **Maître MERCIE Régis, avocat associé ainsi déclaré(e)**,

qui a affirmé être habilité(e) à recevoir copie de l'acte, et confirmé que le domicile ou siège social du destinataire était toujours à cette adresse.

La lettre prévue à l'article 658 du Code de procédure civile a été adressée ce jour ou le premier jour ouvrable suivant la date du présent, au domicile du destinataire ci-dessus, avec copie de l'acte. Le cachet de l'huissier est apposé sur l'enveloppe.

Le présent acte comporte 46 feuilles.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.

Visées par moi les mentions relatives à la signification.

Thierry DELAYE Séverine LAPEYRE Emmanuelle BONAMI-SOURIAC

